



VENDEUIL

BULLETIN MUNICIPAL

n° 9 - 2016 du 13 décembre 2016

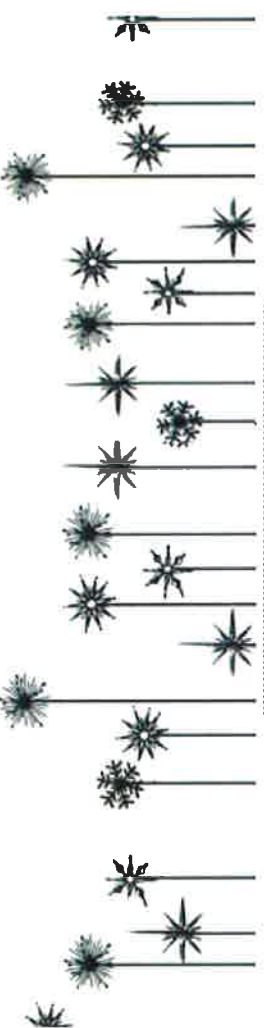
.....

Présidence : M. DA FONSECA André, Maire

Etai^{ent} présents : M. MARLIERE Martial, M. DEGRANDE Pascal, M. DRAN Eric,
M. DUPLLOY SYLVAIN, M. PARENT Yves, Mme LANGLET Séverine, M. LECOMTE
Dominique, Mme PELLETIER Marie-Jeanne, Mme ANCELET Véronique, Mme
BOCQUET Fabienne, Mme DELOT Maryline, M. BEAUDIER Pierre, Mme DELOT
Martine.

Absente excusée : Mme BOURGAUX Nicole.

Assistait également Céline DELIMAUGES, secrétaire de mairie.



VŒUX DU MAIRE 2017

La cérémonie des vœux du maire aura lieu

le vendredi 20 janvier 2017 à 19h30, salle de la mairie.

Chaque Vendeuillois est cordialement invité.

Lors de cette cérémonie, les athlètes du village et les
jeunes diplômés seront récompensés.

Les prix du concours de silure seront distribués.

Les nouveaux habitants seront mis à l'honneur.



FACTURES DEAU : Suite à un problème informatique dans la transmission des factures, le délai de paiement est prolongé de 15 jours. Vous avez donc jusqu'au **15 janvier 2017** pour régler votre facture.

CONGES SECRETARIAT DE MAIRIE : Durant les vacances de fin d'année, le secrétariat sera fermé le vendredi 23 décembre et le mardi 27 décembre 2016.

FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE : En raison d'une modification informatique, l'agence postale sera exceptionnellement fermée le vendredi 30 et samedi 31 décembre 2016.

REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Les nouveaux Vendeuillois sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2016, afin d'avoir la possibilité de voter dans la commune pour les prochaines échéances électorales de 2017. Les inscriptions ont lieu en mairie. Se munir d'une pièce d'identité.

Pour les retardataires, une permanence aura lieu en Mairie, le samedi 31 décembre 2016 de 10h00 à 12h00.



**Monsieur le Maire, l'ensemble du
Conseil Municipal
et le personnel communal
vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année**

JOYEUX NOËL



Nouveaux Vendeuillois :

Afin de n'oublier personne, nous invitons les nouveaux habitants, qui ne l'auraient pas encore fait, à venir se présenter en mairie.

AVIS AUX PECHEURS : Il est rappelé aux locataires de ponton que le renouvellement de la location doit se faire impérativement avant le 15 janvier. Après cette date, les pontons seront considérés comme libres et reloués.

Le renouvellement des pontons et des cartes de pêche pour l'année 2017 se fera à l'Agence Postale Communale du lundi au samedi de 09h00 à 11h30.

Des permanences exceptionnelles auront lieu à la mairie le samedi 07 janvier 2017 de 09h30 à 11h30 et le samedi 14 janvier 2017 de 15h00 à 18h00.

TARIF DE LA PECHE A L'ETANG COMMUNAL / ANNEE 2017 :

<u>Carte à l'année</u>	Vendeuillois	20 €	Extérieurs	35 €
<u>Carte à la journée</u>	6,00 € en vente à l'Agence Postale Communale			
	10,00 € seront demandés sur l'étang			
<u>Ponton</u>	Vendeuillois	55 €	Extérieurs	65 €
<u>Barque</u>	Vendeuillois	55	Extérieurs	75 €


LOCATIONS DE SALLES TARIFS 2017 :


<u>Salle de la mairie :</u>	Personnes extérieures à Vendeuil	300 €
	Habitants de Vendeuil	200 €
	Supplément chauffage	30 €
<u>Salle du stade :</u>	Personnes extérieures à Vendeuil	120 €
	Habitants de Vendeuil	70 €
	Supplément chauffage	30 €
<u>Vin d'honneur :</u>	Personnes extérieures à Vendeuil	70 €
	Habitants de Vendeuil	50 €

TARIF CHARROIS : Tout transport à la déchetterie de Mézières-sur-Oise sera facturé 45,00 €. Lors de ce transport, il sera demandé à l'utilisateur d'accompagner l'agent communal à la déchetterie pour aider au tri des déchets.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Le Conseil Municipal a décidé de modifier les conditions d'accès à la bibliothèque municipale : A compter du 1^{er} janvier 2017, l'abonnement à la bibliothèque sera gratuit.

Nous vous rappelons les horaires :

 **Mardi de 14h00 à 17h00**

 **Vendredi de 16h00 à 19h00**

COLLEGE - classe de neige : Le collège de Moÿ de l'Aisne propose aux élèves de 5^{ème} un séjour au ski en janvier 2017. 10 élèves domiciliés à Vendeuil participeront à ce séjour. Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation de 50 € par élève.

LIVRETS D'EPARGNE NOUVEAUX NES :

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'action en faveur des nouveaux nés de la commune, à savoir, le versement de la somme de 30 € à l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant. Deux solutions sont proposées suite à la signature d'une convention avec le Crédit Agricole du Nord-Est :

- Ouverture d'un livret d'épargne au Crédit Agricole : versement de 30 € par la commune et abondement de 15 € par le Crédit Agricole
- Ouverture d'un livret d'épargne dans une autre banque : versement de 30 € par la commune.

DECLASSEMENT DE LA RD 346 : Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie sur la RD 346 traversant notre village (rue Saint-Jean, rue Louis Pasteur, avenue Paul Carette), le Conseil Municipal a demandé le déclassement de la route départementale en route communale. Cette procédure permettra à la commune de prévoir des travaux sur la chaussée qui est délaissée par les services départementaux depuis de nombreuses années.

Il s'agit de la deuxième demande faite en ce sens au Département. Il faut espérer qu'elle sera acceptée.

RESERVE INCENDIE : Un demande de subvention va être déposée auprès du Département pour l'installation d'une réserve incendie avenue Paul Carette.

FIBRE OPTIQUE : Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes pour clarifier les choses sur l'arrivée de la fibre optique dans les communes du Canton. Pour notre commune, les travaux sont programmés pour fin 2017 avec un accès à la fibre prévu début 2018. Les habitants pourront ensuite modifier leur abonnement pour se raccorder. A noter que la C.C.V.O. a pris en charge les travaux du passage de la fibre sur le territoire intercommunal à hauteur de 3 millions d'euros.

TELETHON 2016 : La journée « Téléthon » organisée par la municipalité, le C.C.A.S. et les associations a permis de collecter la somme de 1.422,00 €, reversés à l'AFM. Merci pour votre participation.



RECENSEMENT MILITAIRE : Les jeunes gens nés en octobre, novembre ou décembre 2000 doivent obligatoirement venir se faire inscrire pour le recensement militaire au secrétariat de mairie.